

chands et n'adressent pas d'ordo à des particuliers. Chacun doit s'adresser à son évêché, ou à l'archevêché de Montréal, ou à Desmarais et Robitaille, 19 et 21, ouest, Notre-Dame, Montréal.

Ceux qui n'en font pas le commerce sont donc priés de ne pas s'adresser aux éditeurs.

Comme d'habitude, outre les exemplaires simplement brochés qui forment le plus grand nombre, il y a des exemplaires perforés dont on peut facilement et proprement détacher les feuillets pour les conserver dans son Bréviaire, et d'autres cartonnés (non perforés). Ce sont ces derniers qui sont les plus aptes à être tenus ouverts, au moyen d'un serre-papier à ressort, par suite les plus propices pour les sacristies.

Ceux qui retarderont jusqu'à la fin de décembre pour donner leur commande feront bien d'indiquer quelle catégorie d'ordo ils accepteront à la place de celle qu'ils demandent.

Cet ordo est en tout semblable à celui des années passées, pour sa rédaction et l'indication des nombreuses solennités transférées au dimanche, tant celles qui sont obligatoires en vertu d'anciens indults que celles qui sont libres et seulement permises par le décret du 28 octobre 1913. On y a diminué les renvois à l'usage de ceux qui se servent d'un ordo perforé.

Le rédacteur de l'ordo met en même temps en vente une brochure de 72 pages, qui contient le texte de tous nos indults des solennités de fêtes remises au dimanche et un abondant commentaire. Ce travail est le premier du genre au Canada.

De plus un feuillet double donnant en entier et les prières que le célébrant doit réciter après une absoute, en retournant à la sacristie, et la manière de les réciter.

Ordo simplement broché . . . . .	40 sous
Ordo (broché et) perforé . . . . .	50 —
Ordo (non perforé) cartonné . . . . .	75 —
Ordo des offices chantés . . . . .	25 —
Etude sur les indults de solennité . . . . .	25 —
Le changement de l'heure . . . . .	10 —
Prières après l'absoute . . . . .	5 —
Terme des fidèles à l'église . . . . .	5 —
Terme des enfants de choeur . . . . .	5 —

L'affranchissement pour un ordo cartonné est de 3 sous, il est de 2 sous pour les autres ordos, et de 1 sou pour l'ordo des offices chantés, et les autres publications ici annoncées.

Chambly.

Abbé JOSEPH SAINT-DENIS.